

INSCRIPTION

Journée internationale
pour l'élimination des violences faites
aux femmes

lundi 25 novembre 2019
13h30 à 16h30

Nom : Prénom :
Nom de votre cabinet :
Adresse :
Barreau de : Date de prestation de serment :
Téléphone : Mobile : Toque :
Email :
Date de naissance* / / Spécialisation et/ou activités dominantes*:

*mention obligatoire

Toute inscription devra être envoyée une semaine au
moins avant la date de la session.

Information : www.edara.fr
s.lefevre@edara.fr

Inscription par courrier :
EDARA 191 rue Vendôme 69003 Lyon
ou sur notre site : www.edara.fr

**Lors de votre inscription, pensez à
joindre votre attestation URSSAF
de contribution au fond de
formation
(ou notification d'affiliation pour
les moins de 1 an)**

**Formation
gratuite**

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER :

A photocopier et à renvoyer avec votre
chèque à l'ordre de l'EDARA

EDARA
191 rue Vendôme
69003 Lyon

ANNULATION :

Toute demande d'annulation doit être
notifiée par écrit à l'EDARA et lui parvenir
7 jours avant le début de la formation
(voir nos conditions générales de ventes sur notre site)
Inscription validée à réception du chèque.

enregistré sous le numéro 84691490869

EDARA
ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes

191 rue Vendôme
69003 Lyon

A l'occasion
de la Journée internationale
pour l'élimination
des violences faites aux femmes,

l' EDARA vous propose
une projection / débat
animée par
Me Valérie SANIOSSIAN



lundi 25 novembre 2019
13h30 à 16h30
Formation gratuite pour tous



Niveau : 4 actualisation

Origine de cette Journée :

Le 25 novembre 1960, trois femmes dominicaines, les sœurs Mirabal, furent assassinées sur ordre du chef de l'Etat dominicain.

De nombreuses années plus tard, le 19 octobre 1999, les représentants de la République dominicaine et 74 États membres ont présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution visant à faire du 25 novembre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales sont invités ce jour-là à mener des opérations de sensibilisation de l'opinion à ce grave phénomène.

Ainsi, depuis 1999, le 25 novembre est la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les chiffres :

La violence à l'égard des femmes est bien souvent domestique. Il s'agit d'un phénomène en augmentation, quel que soit l'âge ou la région géographique. Cette violence se retrouve dans tout type de relations familiales et de milieu social.

En Europe, 12% à 15% des femmes sont quotidiennement victimes de violences domestiques. Elle est l'une des violations les plus répandues des droits de la personne à travers le monde.

En France, ce sont 229 000 femmes qui sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire.

En 2018, 121 femmes ont été victimes de féminicide.

Mais ce sont en outre plus de 90 000 femmes qui seraient victimes de viol ou tentative de viol chaque année en France !

Le film :

Deux fois primés aux Césars (meilleur film et meilleur scénario original), Jusqu'à la Garde est un film poignant, dont on ne sort pas indifférent.

Télérama : « *La violence est d'abord étouffée. C'est une tension palpable. Nous sommes dans le bureau de la juge. Miriam, muette, comme pétrifiée, et Antoine, un peu plus loquace, sont côte à côte mais s'affrontent, par l'intermédiaire de leurs avocats respectifs. On sent que chaque mot compte. Il est question de la garde du fils, Julien, 11 ans, qui préfère rester chez sa mère. Son père est meurtri de ne pas le voir, demande la garde partagée. L'avocate de la mère parle de « grande insécurité ». Sa consœur réagit, avance des arguments convaincants. On en vient à douter. La juge elle-même semble tiraillée.»*

